

savoir, l'autre jour, au gouvernement de Washington que le candidat démocrate, un gentilhomme porteur du grand et noble nom d'une vieille famille, sera aussi sûrement le prochain Président que je vois ici son Honneur le Président assis au fauteuil. M. Roosevelt parle franchement. L'autre jour, il fit, dans l'Etat du Massachusetts, un discours dont le texte est à mon bureau—et je suis chagrin de ne pas l'avoir apporté avec moi ici—discours dans lequel il déclara franchement que l'une des causes de la misère aux Etats-Unis, où il y a aujourd'hui 11,000,000 de chômeurs, fut leur tarif qui, dit-il, était aussi haut que le gibet d'Haman. Il ajouta que, lors de l'avènement des Démocrates au pouvoir, ce tarif sera changé et qu'on traitera favorablement les Canadiens surtout, leurs voisins et meilleurs clients. "Je n'hésiterai pas, dit-il, à entamer des négociations avec le Canada". Jamais, honorables sénateurs, depuis les jours de M. Taft et de M. Wilson, un homme public américain ne s'est exprimé aussi clairement sur les relations qui devraient exister entre les deux grandes nations du continent nord-américain.

Ce sujet me tient grandement à cœur, car, présentement, il me semble que nous cherchons midi à quatorze heures, selon l'expression consacrée. Nous reposons nos espérances seulement sur la Grande-Bretagne qui nous fournit un excellent marché. Sous le régime de la préférence accordée sans réciprocité à la Grande-Bretagne par sir Wilfrid Laurier et M. Fielding, le Canada fut prospère. Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) était alors un avocat en herbe établi dans l'Ouest, et il sait que, dès que la préférence de 1897 fut accordée, le consommateur anglais jeta les yeux du côté du Canada et commença à acheter de nous du beurre, du fromage des fruits, du foin, du grain et du bois. Vous ne développerez pas le commerce en exigeant exactement le degré de préférence que vous êtes prêts à accorder aux autres. Plus vous vous montrez généreux dans votre commerce extérieur, plus vous serez traité avantagusement.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur me permettra-t-il une question?

L'honorable M. LEMIEUX: Certainement.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur serait-il en faveur d'exiger en retour quelque chose des Etats-Unis, dans le cas d'un traité de réciprocité avec ce pays-là.

L'honorable M. LEMIEUX: Certainement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Ou bien songerait-il à les laisser eux-mêmes décider ce qu'ils accorderaient?

L'honorable M. LEMIEUX: Oh non! Je ferais ce que sir John-A. MacDonald a fait. Le traité de réciprocité de 1854-66 continua, après son abrogation, à émouvoir l'opinion publique tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Sir John-A. MacDonald sentit ce que le peuple éprouvait et, jusqu'en 1879, il fut en faveur du renouvellement du traité. Je n'avais pas 21 ans alors, mais je pouvais comprendre la chose politique. Je me rappelle que, lorsqu'il proposa sa résolution de politique nationale en 1879, il fit...

L'honorable M. CASGRAIN: Une offre permanente.

L'honorable M. LEMIEUX: Une offre permanente de réciprocité couvrant exactement les mêmes articles que ceux qui avaient été mentionnés au traité de réciprocité. Mon très honorable ami n'a qu'à consulter les statuts de 1879 pour se rendre compte de la vérité de ce que j'avance. Cette offre resta inscrite aux statuts pendant plusieurs années.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mon honorable ami n'a pas saisi mon point. J'ai compris qu'il plaiderait en faveur d'un traité de marchandage avec les Etats-Unis, tel que celui conclu par le gouvernement dont il faisait partie en 1911.

L'honorable M. LEMIEUX: Je parlais de l'Angleterre.

Le très honorable M. MEIGHEN: Voici la question: Pourquoi serait-il parfaitement sûr de conclure un tel traité avec les Etats-Unis, tandis qu'il serait très dangereux d'en conclure un avec l'Angleterre?

L'honorable M. LEMIEUX: Je ne dis pas que ce soit très dangereux; mais je crois que l'opinion publique peut changer en Angleterre, comme elle le fit en 1849.

Le très honorable M. MEIGHEN: Elle peut changer aux Etats-Unis, comme elle changea en 1866.

L'honorable M. LEMIEUX: Quand vous avez un contrat signé avec les Etats-Unis, il demeure irrévocable un nombre défini d'années.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il en est ainsi avec tous les pays.

L'honorable M. LEMIEUX: Que mon très honorable ami me permette une question. Disons que nous ratifions ces accords. Croit-il vraiment qu'un homme comme Lord Snowden ou sir Herbert Samuel, ou même Lloyd George, quoique je ne m'attende pas à ce que ce dernier redevienne jamais premier ministre, conserve intact un tel contrat?